



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N°052/2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 14 octobre 2024

Le lundi quatorze octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi huit octobre deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Meynard, Jourdain, Coille, Jacquinot, Flores, Martinon, Février, Kutzner, Jourdan, D'Hulst, Foussard, Lebègue, Marceaux, Deslais, Toussaint, Bourgeois, David, Burgevin,
Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Lagrelette, Robin, Boucher, Blanluet, Boitard, Morin, Misseri, Bissonnier, Meunier, Quoniam, Godin, Cevost, Macon,
Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Auger, Debrus, Thuillier, Pavlovic, Derouet, Badaire, Zusatz, Hersant, Beaudin, Quettier, Chevalier,

Monsieur Damilaville Charles, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Boucher Brice, de la communauté de communes des Loges ;
Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Misseri Jean-Pierre, de la communauté de communes des Loges ;
Monsieur Cimpello Alain, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;
Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully ;

Étaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Poisson de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :
En exercice : 64
Présents : 43
Votants : 47

TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATIONS

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.



Considérant les suppressions et créations des postes de droit privé ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe KUTZNER, Président du SICTOM,
Sur proposition de la Commission Finances,
Sur proposition du bureau syndical,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 47 voix Pour,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS DROIT PUBLIC

FILIERE ADMINISTRATIVE						
CAT.	GRADE	POSTE POURVU	POSTE VACANT	TEMPS DE TRAVAIL		OBSERVATIONS
CAT. C	Adjoint Administratif ppal de 2ème classe		1	Temps complet	35/35ème	En disponibilité depuis le 30/03/2024
FILIERE TECHNIQUE						
	Adj techn ppal de 2ème classe	1		Temps complet	35/35ème	
	Adj techn ppal de 2ème classe	1		Temps complet	35/35ème	
	Adjoint technique	1		Temps complet	35/35ème	
	Adjoint technique		1	Temps partiel	26,84/35ème	A supprimer, départ le 01/07/2024
	Adjoint technique	1		Temps partiel	19,76/35ème	
FILIERE ANIMATION						
CAT. C	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe		1	Temps complet	35/35ème	En disponibilité depuis le 22/08/2022
		4	3	TOTAL ETP	3,56	

Le tableau des effectifs relevant du droit privé deviendrait le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS DROIT PRIVE

SERVICE	POSTE	NIVEAU	POSTE POURVU	POSTE VACANT	TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur(trice) Général(e) des Services	5	1		35/35ème
	Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e)	5	1		35/35ème
Finances	Responsable comptabilité	4 ou 5	1		35/35ème
	Comptable	4		1	35/35ème



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 045-254500226-20241014-052_2024-DE

	Responsable de la facturation et des données liées à la Redevance	4	1		35/35ème
	Chargé(e) de la facturation et des données liées à la Redevance	3	1		35/35ème
Ressources Humaines	Responsable Ressources Humaines	4	1		35/35ème
	Assistant(e) Ressources Humaines	3	1		35/35ème
Communication Sensibilisation et développement	Responsable Communication, Sensibilisation et développement	5		1	35/35ème
	Chargé(e) d'Animation et de Prévention des déchets	3	1		35/35ème
	Ambassadeur(drice) de tri / Maître composteur	3	1		35/35ème
	Ambassadeur(drice) de tri / Maître composteur	3		1	35/35ème
Technique	Directeur(trice) technique	5	1		35/35ème
	Assistant(e) du Pôle technique	3	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2	1		35/35ème
	Agent(e) polyvalent(e)	2		1	35/35ème
Déchetterie	Adjoint au responsable d'exploitation des déchetteries	3	1		35/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		35/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	2	1		35/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		22,41/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		26,84/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		22,41/35ème
	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		26,84/35ème



Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 045-254500226-20241014-052_2024-DE

	Gardien(ne) de déchèterie	1	1		35/35ème
Accueil	Responsable Accueil usagers	3 ou 4	1		35/35ème
	Conseiller(ère) Accueil Usagers	3	1		35/35ème
	Conseiller(ère) Accueil Usagers	3	1		35/35ème
	Conseiller(ère) Accueil Usagers	3	1		35/35ème
		27	5		25,81

DECIDE :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15 octobre 2024 ;

Fait et délibéré en séance le 14 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe KUTZNER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 15 octobre 2024 Et publication le : 15 octobre 2024